

OUVRIER POLYVALENT DE MAINTENANCE DU BÂTIMENT

L'ouvrier polyvalent de maintenance du bâtiment, également appelé ouvrier de maintenance bâtiment ou agent de maintenance polyvalent, maintient en état de fonctionnement et effectue les travaux d'entretien de premier niveau dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

LES CARACTÉRISTIQUES*

Au 1^{er} janvier 2007, les ouvriers polyvalents de maintenance du bâtiment représentaient environ 61 823 agents, soit 3,5% de l'ensemble des agents territoriaux. Ce métier est très peu féminisé puisque seulement 11,3% des ouvriers polyvalents de maintenance du bâtiment sont des femmes, contre 61,6% pour l'ensemble des agents territoriaux.

Sur un plan statutaire, les ouvriers polyvalents de maintenance du bâtiment appartiennent exclusivement à des cadres d'emplois de catégorie C, principalement celui d'adjoint technique territorial. On observe une part de titulaires supérieure à la moyenne nationale : 88,2% des ouvriers polyvalents de maintenance du bâtiment contre 72,8% pour l'ensemble des agents territoriaux.

Les ouvriers polyvalents de maintenance du bâtiment sont plus âgés que la moyenne des agents territoriaux : leur âge moyen est de 45 ans et 9 mois contre 43 ans et 11 mois pour l'ensemble des agents territoriaux. 20% de ces agents ont plus de 55 ans contre 16% pour l'ensemble des agents territoriaux.

Les ouvriers polyvalents de maintenance du bâtiment sont principalement employés par les communes de plus de 10 000 habitants (57% des effectifs) ainsi que par les communes de moins de 10 000 habitants (26%).

* Ces caractéristiques statistiques ne prennent pas en compte les effectifs de la fonction publique d'État transférés en 2007 au titre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

LES ÉVOLUTIONS

L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- une diversification des modes de gestion des services entre affermage, régie, délégation,
- une évolution liée à l'acte II de la décentralisation et au transfert des personnels de l'éducation nationale, dont un effectif important d'agents dans ce métier.

Les ouvriers polyvalents de maintenance du bâtiment travaillent le plus souvent pour les services techniques des communes, regroupés au sein d'un centre technique municipal. Lorsqu'ils sont employés par les départements ou les régions, ils interviennent pour les collèges ou lycées, sous la forme d'équipes mobiles ou directement rattachés à un établissement d'enseignement.

LES PRINCIPAUX FACTEURS D'ÉVOLUTION

Les facteurs d'évolution du métier portent principalement sur :

- l'évolution de la demande sociale liée à une attente accrue des usagers en termes de proximité, de réactivité et de concertation de la part des services publics,
- l'évolution de la réglementation relative à la sécurité des chantiers, à l'hygiène et à la santé des agents et du public,
- le développement d'une territorialisation des services dans une approche de gestion de proximité,
- l'utilisation de techniques innovantes et de matériaux respectant les ressources environnementales.

LES ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les activités de l'ouvrier polyvalent de maintenance du bâtiment sont fortement centrées sur :

- le diagnostic et le contrôle des équipements relevant de sa ou ses spécialités,
- les travaux d'entretien courant des équipements,
- les relations avec les usagers et utilisateurs,
- le contrôle et l'approvisionnement en matériel et produits.

La tendance est à une professionnalisation renforcée de ce métier sur les aspects de prévention des risques professionnels et de sécurité au travail, et des relations avec les usagers.

On observe pour ce métier un plus grand besoin de polyvalence de la part des collectivités. D'une part, dans une logique de service rendu à l'utilisateur, les collectivités recherchent moins des spécialistes que des agents capables de solliciter des compétences relevant de champs techniques différents pour mener de bout en bout des travaux de petit entretien.

D'autre part, la gestion territorialisée du patrimoine public, avec la création d'agences techniques décentralisées pour les régions, départements et communes de grande taille, conduit à une réorganisation des services et à une nouvelle répartition des compétences techniques. Cette redistribution requiert également plus d'autonomie, de réactivité et de polyvalence de la part des agents.

LES PERSPECTIVES

Le métier d'ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments fait partie des premiers métiers en termes d'effectifs de la fonction publique territoriale. Selon les tendances de l'emploi territorial, le nombre de recrutements envisagés en France entière en 2010 dans le secteur d'affectation du patrimoine bâti est de 2 490 pour un effectif de 151 170, soit 1,6 % des effectifs. De plus, la population des ouvriers polyvalents de maintenance des bâtiments est renforcée à ce jour par l'intégration des agents de l'éducation nationale à la fonction publique territoriale.

Les collectivités rencontrent certaines difficultés à recruter des agents du fait d'une tension globale sur le marché de l'emploi dans le domaine du bâtiment et par conséquent d'une concurrence avec le secteur privé. Cette situation sera sans doute accentuée par la moyenne d'âge élevée des agents, qui préfigure un potentiel renouvellement des départs en retraite.

Cette profession est accessible avec un CAP/BEP ou un titre du ministère du travail dans des spécialités du bâtiment ou avec une expérience professionnelle dans le domaine. Une évolution de carrière est possible vers un poste d'encadrant intermédiaire, tel que surveillant de travaux bâtiment.

Par ailleurs, ce domaine est souvent au cœur des questionnements des collectivités concernant les modes de gestion les plus adaptés et les plus efficaces en matière de patrimoine bâti. Ainsi des collectivités privilégient un mode de gestion en régie, alors que d'autres font le choix d'externaliser ce domaine.

Ce métier bénéficie en outre d'une attractivité limitée, du fait de sa pénibilité, d'un travail par tout temps en intérieur ou à l'extérieur, d'une manipulation de charges et d'outils dangereux. La profession d'ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments connaît d'ailleurs des problématiques d'usure, d'accidents du travail et de maladie professionnelle, qui nécessitent des dispositifs de reclassement ou d'aménagement de poste. Les collectivités sont néanmoins aujourd'hui beaucoup plus attentives à la prise en compte de ces risques et développent en conséquence à destination de ces agents des politiques de prévention et de sécurité.

CONSULTEZ LE RÉPERTOIRE DES MÉTIERS TERRITORIAUX SUR
www.cnfpt.fr